

Département de MAINE ET LOIRE  
Arrondissement de Saumur  
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du conseil municipal du 05 décembre 2017

Convocation du 27/11/2017

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 12

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 07/12/2017.

L'an deux mil dix-sept, le cinq décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de décembre sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

Président : Florian STEPHAN

Secrétaire de séance : Roger FRESNEAU

Présents : Florian STEPHAN, Roger FRESNEAU, Dominique GIRARD, Isabelle JOREAU, Claude LECHAT, Armelle PONCET, Loïc LAFOURCADE, Yvonne FREMONT, Marie-Claire VIRIEUX, Christophe GAIGNON, Jean-Baptiste ROTTIER, Mireille FOURMOND.

Absents : Emmanuelle PATURAL, Nicolas DAVIAUD, Thierry MARCHAU.

Bon pour pouvoir :

---

DCM 2017-78

Terrain section AB N°28

Le Maire informe le conseil municipal que les consorts BOURREAU (propriétaires) du terrain section AB n°28 d'une superficie de 2 683 m<sup>2</sup> propose la vente du dit terrain à la commune de La Breille-Les-Pins pour un montant de 20 000.00 €.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents,

REFUSE l'achat du terrain section AB n°28 d'une superficie de 2 683 m<sup>2</sup> pour un montant de 20 000.00 €.

PROPOSE l'achat du terrain section AB n°28 d'une superficie de 2 683 m<sup>2</sup> pour un montant de 15 000.00 € aux consorts BOURREAU (propriétaires).

CHARGE Mr le Maire d'informer les consorts BOURREAU (propriétaires) du prix proposé au nom de la commune.

Pour copie certifiée conforme,  
LA BREILLE LES PINS, le 06/12/2017

Le Maire,  
F. STEPHAN

Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la transmission  
en Sous-préfecture de Saumur,  
Le 07/12/2017  
Et de la publication 07/12/2017

  
